

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Guillaume Boisvert

<https://www.cadre21.org/membres/2729351904f56d5facb2b07a>

Date d'obtention : 2022-05-24 15:24:44

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

En se servant de la trousse, les démarches sont hyper claires et aucune zone grise. Je sais exactement que je dois passer le questionnaire seulement dans le cas d'une situation dénoncé au niveau scolaire, par le jeune même, ou bien par un autre élève qui vient dénoncer la situation. En aucun cas, je dois passer le questionnaire si l'information vient de l'externe. Je dois quand même vérifier à ce que l'élève aille bien dans sa vie quotidienne.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Un processus d'intervention claire! De plus, je serai plus outiller à ce sujet ainsi que mon équipe en entier.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je ne veux en aucun cas voir le "SEXTO" en question et je veux éviter la propagation dans un délai le plus court possible.